

Comment référer un élève à l'équipe psychosociale scolaire

- Vous déterminez qu'un élève qui vit des difficultés socioaffectives, comportementales et/ou scolaires a besoin d'appui.
- 2 Vous choisissez de référer l'élève. Deux options s'offrent à vous :

Présenter la demande à l'équipe stratégique si :

- l'élève vous dit qu'il a besoin de services;
- un parent/tuteur vous dit que son enfant a besoin de services;
- un professionnel de la santé vous en fait la demande;
- l'état d'un élève vous préoccupe.

L'équipe stratégique

analyse les besoins de l'élève pour identifier les services dont il aura besoin.

L'équipe stratégique

réfère l'élève aux services de l'école.

L'équipe stratégique propose des services externes à l'élève.

Présenter la demande à l'équipe psychosociale si :

- l'élève le demande directement (auto-référence);
- le parent/tuteur demande pour parler à la personne psychologue ou travailleuse sociale:
- un besoin immédiat est identifié (p. ex. propos suicidaires, risque pour la sécurité de l'élève).

En cas de doute, consultez un membre de l'équipe psychosociale.

L'équipe psychosociale

analyse les besoins de l'élève pour identifier les services dont il aura besoin.

L'équipe psychosociale offre ses services à l'élève. L'équipe psychosociale propose des services externes à l'élève.

